



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

DELIBERATION N° DEL062-20

L'an deux mille vingt, le 24 septembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 septembre 2020, s'est réuni dans la
salle du Laussy en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

M^{mes} I. BEREZIAT, N. BOUYIRI, P. CONINX, J. DE LOUBENS, D. FRANCILLON, G. JACCOUD,
M.A. JANSER, E. LAZZAROTTO, L. MALVOISIN, N. MELCHILSEN, S. OSSARD, S. PRUNIER, S. SAUNIER-
CAILLY, A. TOURRE, Y. VINCENT et MM. E. BEVILLARD, J. FABBRO, D. FINAZZO, S. GAMET, M.
GUIHENEUF, Y. HADJ HASSINE, T. JAUSOIN, V. MERCIER, J. PAVAN, S. STAMBOULIAN, P. VERRI

Pouvoirs :

M. DELFORGES Frédéric (Pouvoir à Eric BEVILLARD, en date du 24 septembre)

Absents excusés :

M. BACHIMON Alizé

M. LAMY Antoine

MONSIEUR ERIC BEVILLARD A ETE ELU SECRETAIRE DE SEANCE.

**OBJET : Convention avec la commune de La Tronche pour la
mise à disposition de la piscine municipale.**

Rapporteur : Lola MALVOISIN

Monsieur le Maire expose au conseil municipal,

Comme chaque année, les élèves des écoles maternelles Georges-Argoud-Puy et René
Cassin suivent des cours de natation hebdomadaires, encadrés par des professionnels, à
la piscine municipale de La Tronche.

Afin de permettre l'utilisation de cet équipement, il convient de signer avec la commune de
La Tronche une convention, pour une mise à disposition du 8 janvier au 26 mars 2021,
d'un bassin couvert et de deux maîtres nageurs.

Le coût de cette prestation est chiffré à 2 840 € pour ces dix séances de deux heures.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de signer cette convention avec la commune de La Tronche,
- de dire que les crédits seront inscrits au budget ville 2021, chapitre 11 (« Charges à caractère général »).

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 septembre 2020

Pour extrait conforme,
Le Maire,



Pierre VERRI.